

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le ;	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
INSTALLATION D'U	JNE TOUR AEROREFRIGERANTE D'UNE PUISSAN	CE DE 4186 Kw
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétilionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	O-I FRANCE SAS USINE REIMS	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MEKKI DALLAH DIRECTEUR SITE	
RCS / SIRET 3 3 9 0 3 0 7	0 2 0 0 1 2 2 Forme juridique	SAS
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	ıtres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 1 : Installations Classées à la Protection de l'Environnement	Autres Installations Classées à la Protection de Enregistrement	
	Rubrique : 2921-b : Installation de refroidissem Modification du seull actuel : Déclaration avec	
Doivent être annexées au présent formu	4. Caractéristiques générales du projet plaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	oformulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
Installation d'une nouvelle tour aéroréfrig (puissance de la tour aéroréfrigérant actue	erante d'une puissance de 4186 kw el : 930 Kw soumis à Déclaration avec Contrôle	

	r
4.2 Objectifs du projet	
Améliorer le refroidissement des eaux de process afin d'éviter l'apport d'eau fraiche supplémentaire, ce qui aurait un impact sur	
le drainage d'eau de forage et par conséquent sur le respect de notre seuil d'arrêté préfectoral de consommation d'eau qui est de	
220 m3/jour.	
Nous utilisons de l'eau réutilisée pour refroidir le verre dans les goulottes et pour permettre au verre de couler dans le racleur.	
Cette eau augmente en température due au contact avec le verre. L'eau arrive au niveau de la piscine, mais n'est pas en mesure	
de se refroidir par effet naturel. Par conséquent, nous installons 2 pompes immergées dans la piscine qui enverra l'eau vers la	
tour de refroidissement. L'eau douce retournera à la piscine par gravité.	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
- Installation de la tour aéroréfrigérante - Raccordement électrique et hydraulique	
- Mise en place d'un système de traitement des eaux	
- Mise en place de tuyauteries, pompes et connections	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Installation d'une tour de refroidissement capable de refroidir 80 m3 / h d'eau du racleur sans avoir la nécessité d'un apport	
d'eau fraîche supplémentaire.	

La décision de l'autorité environneme	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il ét entale devra être jointe au(x) dossier(s) l'autorisation mais au souil d'aprogietrem	d'autorisation(s).						
Le projet est n'est pas soumis au seuil d'autorisation mais au seuil d'enregistrement.								
Grand	orojet et superficie globale de l'opération : leurs caractéristiques	- preciseries unites d	Valeur(s)					
longueur totale : 5252 Largeur totale : 2462		mm mm						
Hauteur totale : 7735		mm						
Poids total à vide : 4190		Kg						
4.6 Localisation du projet		kine og store en forestille En signer bliker en en en en						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Lo	ong. <u>4°_2'50</u> "_	Lat. 49°14'_9"_					
69 Rue Albert THOMAS 51055 Reims Cedex	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	A Committee of the Committee of						
Département : Marne	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,							
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R, 122-2 du code de							
	l'environnement :							
			Lat ° ' " Lat ° ' " _					
	Communes traversées :							
			AND THE PROPERTY OF THE PROPER					
			Heavy					
			NAME					
	olgnez à votre demande les annex	(es n° 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'ui	existant ? Oui [ne évaluation out [
4.7.1 \$1 out, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Out Non X								
			00:114 (22.15) (1.15) (
4.7.2 Si oul, décrivez sommaireme différentes composantes de votre	projet et		NAME CONSCRIPTION OF THE C					
	projet et							
différentes composantes de votre	projet et							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire,

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Cathédrale de Reims
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes		CF CARMEN

				######################################	1000040
co pre na ou pre tec	ins une commune uverte par un plan de évention des risques turels prévisibles (PPRN) par un plan de évention des risques chnologiques (PPRT) ? bui, est-il prescrit ou prouvé ?		X	CF CARMEN	
	ans un site ou sur des sols ollués ?	X		CF CARIVIEN	
	ans une zone de partition des eaux ?		X		
pr d'u de cc ou	ans un périmètre de otection rapprochée un captage d'eau estiné à la onsommation humaine u d'eau minérale uturelle ?	X			
Do	ans un site inscrit ?		X		
Lo	e projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'	un site Natura 2000 ?		X		
D'	un site classé ?	X		Soumis à autorisation	·

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles : 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements \times d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire \boxtimes en matériaux ? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les \times ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\times		Legionnelle
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\square		Pression sonore à 20m = 65 db A

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Vapeur d'eau
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?		\boxtimes	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population		\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e	ffets
Ü,	négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir une annexe traitant de ces éléments) :	ndre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
A	lu regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati Invironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
N	on, c'est une modification de seuil passant de Déclaration avec contrôle à Enregistrement sachant que la nouvelle tour	
ає	éroréfrigérante à une puissance de 4186 Kw (Seuil enregistrement si puissance est > 3000 Kw)	
100000000		
		en e
	8. Annexes	
	3.1 Annexes obligatoires	
May I Weller	Objet	
SCOUNTE STATE	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	$\overline{}$
1	non publié;	Щ
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	\sqcap
2	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
3	de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
4	7°a), b], 9°a), b], c], d],10°,11°a), b], 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
	code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
_		398
-	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° al, 6°al, b) et cl, 7° al, bl, 9°al, bl, cl, dl,	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a], b), 9°a), b), c], d], 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c], d], 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c], d], 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c], d], 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c], d], 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le r	naître d'ouvrage ou pétitlonnaire
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant le parties auxquelles elles se rattachent	s annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
barries aaxdaeiles elles se ratiactierit	
	Objet
9. Engo	gement et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseigneme	nts ci-dessus X
Fait à Reims	le, 19/02/2019
1	
Signature	DECEMBER OF THE PROPERTY OF TH
\mathcal{M}	NO.

